

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 15

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

EXPERIMENTATION

MISSION FACILITATEUR NUMERIQUE
ET SOCIAL

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.
M. Laurent FERON.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Depuis 2019, le CCAS de Niort expérimente un partenariat avec La Poste : une médiatrice numérique et sociale est présente une journée par semaine en agence pour accompagner les clientèles vulnérables dans leurs démarches numériques et sur les automates. Financée par le biais d'un marché avec La Poste, cette intervention de médiation sociale fondée sur « l'aller-vers », « l'être-là » où sont les publics fragiles, permet de favoriser l'accès aux droits.

Les bilans sont très positifs : accompagnement et facilitation, démarches numériques, orientations vers les partenaires identifiés sur le territoire (accueil et orientation de 4 000 personnes avec plus de 1 700 démarches numériques avec les personnes).

Fort de ce bilan très satisfaisant, le CCAS a sollicité le groupe La Poste pour pérenniser et développer ce partenariat, en passant à 2 journées par semaine, soit 63 heures de prestations mensuelles, soit 28 000€ sur 12 mois (au lieu de 13 000€ aujourd'hui pour une journée par semaine).

.../...

Cette fonction de facilitateur numérique et social pourrait être étendue au CCAS puisqu'elle répondrait également à un besoin identifié par les travailleurs sociaux, depuis plusieurs années, avec une saturation des demandes d'aide administrative pour l'accès aux droits.

Le CCAS de Niort privilégie un accueil physique réactif, au plus près des plus fragiles mais la dématérialisation de l'ensemble des institutions implique d'accompagner plus ceux qui ne peuvent s'y adapter et reporte une charge de travail supplémentaire sur les travailleurs sociaux du CCAS.

De façon expérimentale, cette fonction de facilitateur numérique et social pourrait être rattachée pour une durée d'un an au service Intervention Sociale.

Le facilitateur numérique et social serait un agent de catégorie C, avec un profil socio-administratif (formation initiale de médiateur social, titre professionnel de CIP), une mission contractuelle de 12 mois entièrement financée par le marché avec La Poste.

Pour cela, il est proposé de recruter un salarié, par contrat, selon les dispositions de l'article L 332-23, rémunéré à temps complet sur la base d'un indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi d'adjoint administratif correspondant à son diplôme et/ou au niveau de compétences, expérience.

Les crédits seront ouverts au Budget principal 2024 pour cette expérimentation.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer le contrat correspondant.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU